



Accès au contenu d'un procès prud'hommal

Par **bonot**, le **23/03/2009** à **21:00**

Je voudrais savoir s'il est possible et légal, à titre informatif, d'avoir accès au contenu de procès prud'hommaux passés (argumentations des parties, minutes, jugement rendu, etc...)

Si oui, y a-t-il possibilité de consulter ces informations gratuitement et librement?

Les personnes/entreprises impliquées sont-elles informées de la consultation de leur procès?

A qui et où s'adresse-t-on pour cela?